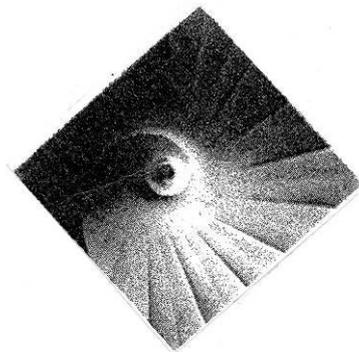


Construction et Patrimoine

Informations



n° 38 - février 2017

*Centre International Construction et Patrimoine
Hôtel de Ville, 07220 Viviers
tél. 04 75 52 62 45 contact@cicp-viviers.com*

Le CICP débute l'année avec des projets : l'accent sera mis, durant ce premier trimestre sur la préparation de la grande fête Renaissance qui se tiendra à Viviers les 29 et 30 avril. Fête que nous faisons précéder par une série de conférences, dans le cadre de nos « Rencontres du patrimoine », consacrées à cette période. Nous comptons sur vous pour faire la promotion de cette manifestation qui doit être une réussite. Nous continuerons notre collaboration avec Jeunesse & Reconstruction et avec le service jeunesse de Viviers pour organiser cet été un chantier international de jeunes. Notre action en faveur de la renaissance de la maison des Chevaliers va se manifester par notre participation à la deuxième édition de l'opération « Vivarum » destinée à mobiliser le public autour du sauvetage de ce monument majeur, par le travail sur un dossier visant à proposer la réalisation d'un gîte d'étape dans la partie sud (non classée) de la demeure, par l'implication de notre chantier de jeunes dans une première étape de la restauration de cette partie (taille de pierre pour restituer la porte d'entrée gothique, décapage de la façade sur ruelle). Notre intérêt pour la cité Lafarge se manifestera par la suite de l'aménagement des locaux mis à notre disposition à fin d'exposition. Enfin, un voyage de printemps vous sera proposé cette année, après une année d'abstention.

Venez nombreux à notre assemblée générale pour apporter votre soutien à ce programme ambitieux.

La Renaissance à l'honneur

La fête des 29-30 avril

Il y aura des jeux, de la musique, des tavernes, des danses, des campements de militaires avec des canonnières, des combats dans les rues, un grand repas festif le soir du samedi. Le CICP, quant à lui, se charge de mettre sur pied un spectacle-déambulation autour du personnage de Noël Albert, celui qui a fait réaliser la façade sculptée de la Maison des Chevaliers. Retenez ces dates. Prévenez vos amis...

Nos prochaines Rencontres du patrimoine :

***Vendredi 10 mars.** Musiques et danses de la Renaissance. Par Yves Esquieu et Andréas Hartmann-Virnich. Avec une présentation des instruments, des exemples musicaux par les conférenciers.



* **Vendredi 14 avril.** Monseigneur de Suze, évêque de Viviers. Par Carole Chanéac.
Toutes ces conférences à l'orangerie de l'Hôtel de Ville de Viviers, à 18h15. Entrée libre.

Mon pays – ma fête... la fête est finie

Après 8 éditions de l'événementiel « Mon Pays, Ma Fête », qui mobilisait chaque année une centaine d'acteurs du tourisme, du patrimoine et des activités de pleine nature, cette ambitieuse opération portée par le Pays de l'Ardèche méridionale ne sera pas reconduite en 2017.

En effet, son financement, assuré à 60% par l'ex-Région Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, n'est plus mobilisable depuis la décision du nouvel exécutif régional d'arrêter ces contrats. La Région Auvergne Rhône-Alpes priorisera, à l'avenir, son intervention sur des opérations d'investissement, excluant les aides aux manifestations et, de fait, l'ingénierie, indispensable pour conduire ce type d'opération à une si grande échelle.

Mon Pays, Ma Fête, c'était avant tout une découverte des sports de nature et du patrimoine. Mon Pays, Ma Fête a permis depuis sa création de faire connaître et coopérer de nombreux professionnels : 80 prestataires sportifs (de randonnée, équestre, VTT, canoë, canyoning, vélo électrique, escalade...), artistes, artisans d'art, guides conférenciers, médiateurs du patrimoine, gestionnaires de sites touristiques, naturalistes...

Mon Pays, Ma Fête, c'était la participation chaque année, de 130 à 140 scolaires en partenariat avec « Passerelles Patrimoine »,

Mon Pays, Ma Fête, c'était une programmation culturelle dans les Bistrots de Pays pour faire découvrir des groupes de musique variés et des artistes de qualité, tout en dégustant des produits du terroir,

Mon Pays, Ma Fête, c'était aussi une action de solidarité qui proposait des activités accessibles aux personnes handicapées et reversait les recettes à une association du handicap.

Mon Pays, Ma Fête, c'était aussi un partenariat de promotion avec les offices de tourisme de l'Ardèche Méridionale et de l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche,

Enfin, et surtout, **Mon Pays, Ma Fête** a permis à plus de 4600 personnes, ardéchois ou de passage, enfants ou adultes, sportifs ou contemplatifs, de participer à un coût modique à des activités inhabituelles, et de découvrir l'Ardèche méridionale autrement.

Le Pays de l'Ardèche méridionale remercie chaleureusement tous les partenaires de cette merveilleuse aventure.

Hélène GRAILLAT

Le CICIP a participé, cette année, à l'opération « Mon pays ma fête » dont le thème était la pierre par une journée, le 21 mai, sur la connaissance de la chaux comprenant une visite de l'usine Lafarge de Cruas, un parcours en canoë sur le Rhône jusqu'à la cité Lafarge, une visite de nos expositions, une expérience d'application de la chaux, une démonstration de taille de pierre.

Publications-nouvelles du patrimoine

Les cabanes de Ferrassières et leurs graffitis. Le n° 67 d'Etudes drômoises publie un article sur les cabanes de pierre sèche de ce village situé sur le plateau d'Albion, à la limite des Alpes-de-Haute-Provence. On y aborde les structures variées de ces cabanes (qu'il faut éviter d'appeler des « bories » car le nom est impropre), à une, deux ou trois pièces. Ce sont essentiellement des abris de bergers et de coupeurs de lavande. Leur particularité, par rapport aux autres constructions de ce genre dans le Midi, c'est la présence de graffitis : écrits liés au temps qu'il fait, écrits patriotiques liés à la Résistance, écrits érotiques et amoureux ; nous ne reproduirons aucun de ces derniers pour ne pas choquer nos lecteurs !!!.. mais vous pourrez les lire en venant consulter ce numéro de la revue à notre local.

Nouvelles des Maisons paysannes de France. « Nous travaillons sur un gros projet d'exposition à partir des travaux de Michel Carlat, premier président de Maisons Paysannes d'Ardèche. Cette exposition devrait parcourir l'ensemble du département sur plus de 2 ans. A cette occasion nous rééditerons le premier livre de Michel Carlat, nous éditerons le catalogue de l'exposition et nous rééditerons des planches à découper à destination des enfants pour construire des maquettes des 7

types des maisons ardéchoises. Nous avons, pour compléter nos propres ressources, sollicité une subvention du Département. L'exposition devrait être inaugurée fin février à l'Hôtel du Département. Je vous en donnerai la date exacte lorsqu'elle sera connue.

Nous avons au niveau national gagné notre combat contre le décret qui imposait sans discernement l'isolation par l'extérieur de toutes les maisons, sans tenir compte des contraintes esthétiques ou des désordres que pouvait engendrer dans le bâti traditionnel cette isolation. Nous avons obtenu que le décret ne s'impose pas aux maisons construites en matériau traditionnel non industriel, et au patrimoine labellisé du XXe siècle. Vous pourrez donc librement choisir le mode d'isolation adapté à votre bâti. »

Le décret sur l'isolation extérieure du bâti ancien. Les associations du « G8 Patrimoine » obtiennent gain de cause auprès de la Ministre de l'Environnement : le décret sur l'isolation par l'extérieur va être modifié ! A la suite de leur mobilisation au sujet du décret d'application de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, les associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager reconnues d'utilité publique et membres du G8 Patrimoine ont reçu une réponse de Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement. Cette lettre propose de modifier le décret du 30 mai dernier qui exigeait en pratique de recourir, en cas de « ravalement important de façade », à la technique de l'isolation par l'extérieur. L'absence de définition de son champ d'application aurait contribué à la banalisation de très nombreuses façades, alors même que la loi sur la transition énergétique imposait de « tenir compte des spécificités énergétiques et architecturales du bâti existant ». Par ce projet de décret, la Ministre indique précisément que cette obligation d'isolation ne s'impose que pour le bâti non traditionnel, composé de matériaux récents de type briques industrielles, béton etc. De même, Ségolène Royal exclut de cette obligation d'isolation les monuments labellisés « Patrimoine du XXe siècle » afin de préserver leur qualité architecturale.

Le bâti traditionnel possède des qualités thermiques établies par le ministère, qui le rendent aussi performant que celui des années 1990. Maisons Paysannes de France a participé à de nombreuses études mettant en avant les qualités du bâti ancien et l'importance de réaliser des travaux d'amélioration thermique qui soient adaptés pour être efficaces ! Il est nécessaire de lui appliquer des solutions techniques particulières d'isolation : les associations du « G8 Patrimoine » ne souhaitent pas exclure le bâti ancien de l'effort collectif en faveur de la transition énergétique, parce que les matériaux traditionnels sont aussi des matériaux d'avenir.

Les cloches du Vivarais. Le n° 4 de 2016 de la *Revue du Vivarais* publie la suite de l'étude de Maurice André sur ce sujet. Cette fois, il est question des cloches de Viviers. Celles du clocher de la cathédrale d'abord. L'une, datée de 1397, connue par un long document. En 1567, les protestants rompirent les cloches, sauf une pour donner l'heure. Une nouvelle cloche fut fondue place de l'Ormeau, tout près de la cathédrale, en 1728. Il y avait 5 cloches en 1791 ; elles furent détruites sauf une, celle qui a été transférée sur la tour de l'Horloge et qui donne toujours l'heure aux habitants ; elle est ancienne : une inscription la date de 1522 et donne son nom : Jésus-Marie-Joseph. Les 4 cloches actuelles datent du XIXe siècle. L'unique cloche de l'église St-Laurent serait plus ancienne. Celle de la chapelle St-Ostian est de la fin du XVIIe siècle.

Le périmètre de protection autour d'un monument historique. Un nouveau régime règle la protection des abords des monuments historiques. Le périmètre sera désormais délimité au cas par cas, le double critère des 500 mètres et de la co-visibilité deviendra ainsi une exception. C'est l'architecte des Bâtiments de France qui délimitera le tracé. En cas de désaccord avec une intercommunalité, l'Etat pourra passer outre et imposer la proposition de l'ABF.

Une grande exploitation viticole gallo-romaine à Donzère. Le numéro de 2016 de *Recherches donzéroises* reprend un article publié en 1984 concernant les découvertes effectuées sur le site du Molard. On sait peu de choses sur le premier état du site datant du milieu du 1^{er} siècle. On connaît bien en revanche les bâtiments d'exploitation d'une grande villa viticole. Un cellier de 68 m de long devait contenir 204 dolia (très grands vases destinés au stockage de produits) d'une capacité

de 2440 hectolitres de vin. Une pièce de foulage est accostée de deux cuves tapissées d'un béton de tuileau. Chaque cuve récoltait le jus provenant d'un pressoir. D'autres bâtiments s'organisent autour d'une vaste cour rectangulaire. Ce site se révèle être la plus vaste exploitation viticole connue dans le monde romain.

La ferme de Clastre à Sainte-Eulalie. Communiqué de l'association Liger. « La belle exposition de la Fondation du Patrimoine sur les grilles du Jardin du Luxembourg à Paris (Sénat) dans le cadre de ses 20 ans a pris fin le 17 janvier. 80 édifices et/ou savoir-faire qui font la spécificité de notre beau patrimoine culturel et artisanal ont pu profiter de cette mise en avant exceptionnelle. Un petit bout d'Ardèche a été représenté avec notre belle ferme de Clastre durant toute cette exposition qui aura duré 4 mois. C'est une belle visibilité qui nous a été offerte par la Fondation du Patrimoine. Les prises de vues, effectuées en novembre 2015 à la faveur d'une météo exceptionnelle, mettent à l'honneur le geste ancestral spécifique à notre territoire : le piquage de genêt.

Clastre a été étudiée dès les années 1990 ; les premières analyses ont alors permis de dater différents éléments du bâti actuel du XVIème siècle pour les plus anciens. Une première campagne de fouilles avait été initiée en 2014 et une seconde campagne a été effectuée cet été sur la première quinzaine de juillet puis à la mi-septembre pour des analyses de la charpente. Des découvertes ont été faites dans la cave, certainement un puits ; des calades ont été découvertes à l'angle sud-est de la bâtisse laissant imaginer un dallage qui, peut-être, était disposé devant toute la Ferme ? »

Un décès

Nous apprenons tardivement le décès de **Monique Prieur** qui a beaucoup œuvré pour notre association. D'origine grenobloise et installée à Viviers, elle a été pendant des années notre trésorière et s'est aussi beaucoup occupé avec sa sœur Cathy de l'organisation des concerts que Patrimoine Vivarois a programmé régulièrement à cette époque, dans la cathédrale surtout. Très actives toutes les deux, et très accueillantes, c'est chez elles que nos premiers bulletins ont été pliés, mis sous enveloppes en même temps qu'elles nous servaient vin d'orange et délicieux gâteaux. Cathy l'avait précédé. Cette disparition nous fait beaucoup de peine.

Notre voyage de printemps



Nous vous proposons deux journées autour des **monuments médiévaux du Gévaudan** :

- Eglises et chapelles romanes de Langogne, Prévenchères, Puylaurent, Chasseradès.
- Le village médiéval de La Garde-Guérin : fortifications et maisons du Moyen Age, église romane, site naturel remarquable dominant les gorges du Chassezac.
- La ville de Langogne, son vieux pont, ses fortifications, sa halle, ses maisons anciennes...

Retenez dès maintenant les dates des 13 et 14 mai. Inscriptions auprès de Colette Guillorit : Le Mas de Navon, 1600A

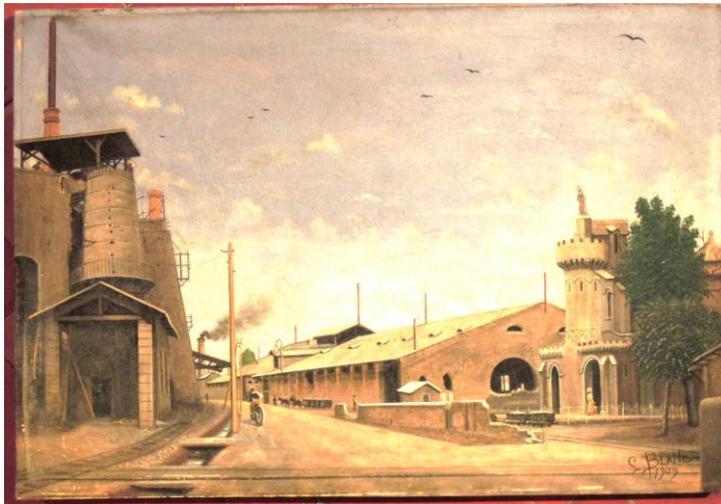
chemin de Belle-Eau, 26780 – Malataverne. Téléphones : 04 75 51 60 53 / 06 81 39 92 30 – cjl.guillorit@wanadoo.fr

Tarifs (voyage ¹/₂ pension, visites) : 101 €uros en chambre double, 127 €uros en chambre simple.

Un objet... regard sur nos collections :

Tableau représentant une partie de l'usine de Lafarge

Cette huile sur toile porte en bas à droite la date « 1909 ». Le point de vue se situe sur la route 86 en direction du nord. A droite se trouve d'abord l'ancienne chapelle.



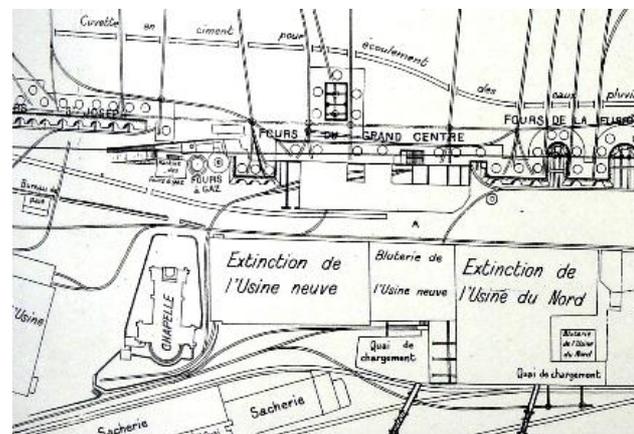
Elle a été consacrée le 8 décembre 1868 et fut démolie lors de la restructuration de l'usine vers 1920, remplacée par la nouvelle chapelle, implantée dans la cité ouvrière en 1922. De style néo-médiéval, avec un clocher en forme de tour fortifiée, elle est dominée par une statue de la Vierge qui a été réutilisée dans la nouvelle chapelle. Plusieurs cartes postales représentent aussi cette première chapelle.



Vient ensuite sur la droite un grand bâtiment rectangulaire, largement ouvert vers le sud, que le plan de l'usine dressé en 1900 désigne comme « extinction de l'usine neuve », lieu où se faisait l'extinction de la chaux. Ce bâtiment semble être celui figuré de l'intérieur par le peintre Joseph-Xavier Mallet vers 1885. En arrière, on distingue une construction qui était, selon le plan de 1900, la « bluterie de l'usine neuve », c'est-à-dire le lieu où l'on procédait au blutage ou tamisage de la chaux.

A gauche de la route, c'est l'alignement des fours dont on voit quelques cheminées. Les premiers sont les tout récents fours à gaz. L'édicule charpenté au premier plan est « l'entrée des fours à gaz ».

Cette vue est quasiment la même qui figure sur une carte postale de même époque. Notre tableau a certainement été réalisé d'après cette carte et non sur le motif. D'autres images, avec un petit décalage vers la gauche, nous montrent, sur l'arrière des fours, le plan incliné avec rails qui permettait de monter le charbon.



Centre International Construction et Patrimoine

Assemblée Générale

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale de l'association le
vendredi 10 mars, à 19 h 30 à Viviers, orangerie de l'Hôtel de Ville
(à l'issue de la conférence)

Ordre du jour :

- rapport d'activités et rapport financier.
- Projets pour 2017.
- renouvellement du Conseil d'Administration (nouveaux candidats souhaités : se faire connaître).
- questions diverses.

A l'issue de l'AG, et pour profiter d'un moment convivial, nous vous proposons de partager un repas tiré du sac : apportez votre spécialité, nous nous chargeons des boissons...

Nous insistons sur la **nécessité de votre présence ou de l'envoi d'une procuration** (pour un couple adhérent, 2 procurations). Le nombre des procurations est limité à 10 par personne, ne les faites donc pas toutes au nom du même titulaire. A titre d'information nous vous donnons le nom des membres du Conseil d'administration : M.-H. Cot-Chabrière, N. Esquieu, Y. Esquieu, L. Guer, C. Guillorit, J.-L. Guillorit, Y. Leclère, J.-L. de Beaulieu, J.P. Mirman, H. Saint-Jean, P. Saphores, J. Szabo

PROCURATION (envoyer à CICP, Hôtel de ville, 07220 Viviers ou par courriel)

Je soussigné(e).....

donne procuration à M. (Mme).....ou à défaut M. ou Mme.....

pour me représenter et voter en mon nom à l'assemblée générale du CICP le 10 mars 2017

date :

signature :

Acquittez-vous de votre cotisation 2017

Adhésion ordinaire : 20 €uros

Adhésion de soutien : à partir de 30 €

Adhésion couple : 30 €.

Envoyez ce bulletin et votre chèque à CICP - Hôtel de ville - 07220 Viviers

(chèque à libeller au nom de CICP)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (facultatif) : Profession (facultatif) :

Adresse courriel (très utile) :

Personnes susceptibles d'être intéressées par notre association :

Si vous faites un don supérieur à la cotisation, un reçu fiscal vous sera adressé et vous pourrez déduire cette somme de vos impôts

Essayez de ne pas trop tarder à régler votre cotisation, cela évitera des rappels qui nous font perdre beaucoup de temps. Nous avons besoin de vous.